

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



# STATUTS AL INSAN

## PRÉAMBULE

L'association Al Insan est une organisation à but non lucratif créée conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Elle agit dans un esprit de solidarité, de responsabilité, d'indépendance et de transparence, en faveur des populations vulnérables, dans le respect des principes humanitaires universels.

Son action repose sur la dignité humaine, la neutralité, l'impartialité, la rigueur financière et l'engagement durable.

## ARTICLE 1 – DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE – DURÉE

### Dénomination

Il est fondé une association dénommée Al Insan.

### Objet

L'association a pour objet :

- la mise en œuvre d'actions humanitaires, sociales et solidaires,

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



- L'aide d'urgence et l'accompagnement des populations en situation de précarité,
- le soutien à l'accès à l'eau, à l'alimentation, au logement, à la santé et à l'éducation,
- le développement de projets durables et d'insertion,
- la sensibilisation aux enjeux humanitaires et sociaux.

Elle agit en France et à l'international, dans le respect des réglementations en vigueur.

## **Siège social**

Le siège social est fixé à l'adresse déclarée auprès des autorités compétentes. Il peut être transféré par décision du Bureau.

## **Durée**

La durée de l'association est illimitée.

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



## **ARTICLE 2 – MOYENS D’ACTION**

Pour réaliser son objet, l’association peut notamment :

- organiser des actions de terrain,
- collecter des fonds,
- distribuer des aides matérielles et financières,
- mettre en place des programmes éducatifs et sociaux,
- conclure des partenariats,
- organiser des événements,
- produire des supports d’information.

## **ARTICLE 3 – IMPLANTATION ET ANTENNES**

L’association peut créer des antennes, bureaux de coordination, représentations ou cellules opérationnelles en France et à l’étranger.

Ces structures agissent sous l’autorité directe de l’association et selon ses règles financières, éthiques et organisationnelles.

Des partenariats locaux peuvent être conclus pour la mise en œuvre des projets.

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



## **ARTICLE 4 – MEMBRES**

### **Catégories**

L'association se compose de :

- membres actifs,
- membres bénévoles,
- membres adhérents,

### **Admission**

L'adhésion est soumise à l'acceptation du Bureau.

### **Perte de qualité de membre**

La qualité de membre se perd par :

- démission,
- radiation pour motif grave,
- décès.

## **ARTICLE 5 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **Composition**

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres à jour de leur cotisation.

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



## **Réunion**

Elle se réunit au moins une fois par an.

## **Pouvoirs**

Elle :

- approuve les rapports,
- valide les comptes,
- élit le Bureau,
- fixe les orientations,
- décide des modifications statutaires.

## **Vote**

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf disposition contraire.

## **ARTICLE 6 – BUREAU ET GOUVERNANCE**

### **Composition**

L'association est dirigée par un Bureau composé au minimum de :

- un(e) Président(e),

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



## **ARTICLE 9 – RESSOURCES FINANCIÈRES**

Les ressources comprennent :

- dons et legs,
- subventions,
- cotisations,
- produits d'activités,
- financements privés ou publics.

Les fonds sont affectés conformément à l'objet associatif.

## **ARTICLE 10 – TRANSPARENCE ET CONTRÔLE**

L'association assure :

- la traçabilité des fonds,
- la conservation des justificatifs,
- la production de rapports financiers,
- des contrôles internes réguliers.

Elle respecte les règles de lutte contre le blanchiment et le financement illicite.

## **ARTICLE 11 – DONNÉES ET CONFORMITÉ**

L'association respecte la réglementation relative à la protection des données personnelles.

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



Elle met en œuvre les mesures nécessaires à leur sécurité.

## **ARTICLE 12 – ÉTHIQUE, NEUTRALITÉ ET INDÉPENDANCE**

L'association agit dans le respect des principes suivants :

- neutralité,
- impartialité,
- indépendance,
- non-discrimination,
- respect de la dignité humaine.

Elle est indépendante de tout parti politique, groupe armé ou organisation idéologique.

## **ARTICLE 13 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau.

Il précise les modalités pratiques de fonctionnement.

Il s'impose à tous les membres.

## **ARTICLE 14 – MODIFICATION DES STATUTS**

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, à la majorité des deux tiers.

ASSOCIATION AL INSAN  
10 AVENUE EMILE AILLAUD  
91350 GRIGNY  
SIRET : 891-573-800-000-28



## ARTICLE 15 – SUSPENSION TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS

En cas de difficulté majeure, l'Assemblée Générale peut décider la suspension temporaire de tout ou partie des activités de l'association. Durant cette période, l'association continue d'assurer ses obligations légales, administratives et financières. La reprise des activités est décidée par l'Assemblée Générale.

## ARTICLE 16 – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de litige interne entre membres ou dirigeants, une procédure de dialogue et de médiation interne est privilégiée avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, les juridictions compétentes sont saisies.

## ARTICLE 17 – DISSOLUTION

La dissolution est prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire. Un ou plusieurs liquidateurs sont désignés. L'actif net est attribué à une ou plusieurs associations poursuivant des objectifs similaires, conformément à la loi.

Fait à Grigny , le 01/01/2026

Signatures :

A handwritten signature consisting of stylized initials 'S.C.' followed by a surname.

A handwritten signature that appears to read 'Costa Amaral'.